Image not found or type unknown

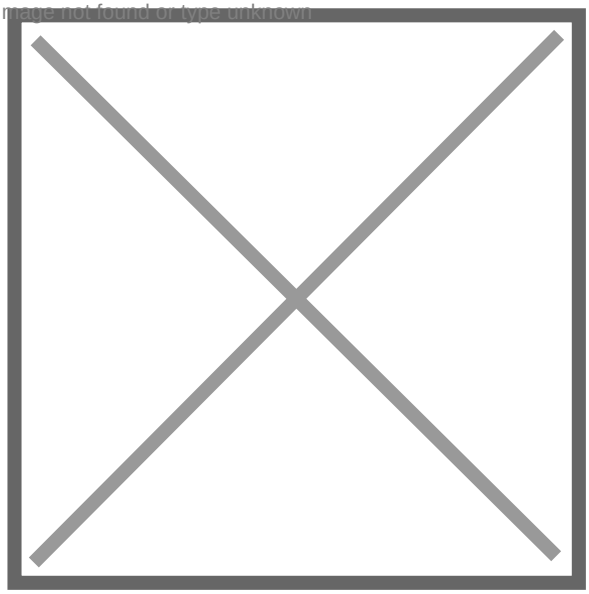

Retrait d'argent avec déclaration succession au notaire

Par **Ngals**, le **20/06/2011** à **13:47**

Bonjour,
Ma grand mere est décedée. Mon grand pere hérite donc de sa part + les usufruit si j'ai tout suivi. Ils avaient 2 enfants ma tante et mon père décédé. Nous sommes 3 enfants et donc héritons de la part de mon père divisé pour chacun de nous en 3. Cependant avant l'acte notariale de l'argent a été retiré des comptes de mes grands parents par ma tante avec laquelle je n'ai aucun contact (de la famille a été informé de cela car des autorisation ont été retiré afin qu'il reste de l'argent a mon grand pere pour vivre). Existe t il un moyen (par les banques?) de prouver que de l'argent a été pris ou donner a ma tante et dont une part devrait nous revenir? Dois je en parler au notaire peut il faire quelque chose ou doit on obligatoirement passer par un avocat? Quels peuvent etre les recours?

merci d'avance de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011** à **14:05**

Bo, puisque vous etes héritier réservataire, vous avez le droit de demander à consulter les comptes de votre grand-pere. Vous povez prendre votre propre notaire pour défendre votre intéret dans cette sucession, il sera payé sur la part normale des frais de sucession, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés